

Commune de La Ferté-Bernard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-06-05

Relative à la signature, d'une mission de coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) pour la mise en sécurité et restauration Hydromorphologique du Site de Quincampoix :
Coordination S.P.S. avec la société PIERRE SPS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 7 avril 2026 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
4°-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits, sont inscrits au budget :
 - ➔ **Considérant** la nécessité de lancer une consultation, dans le cadre du marché de travaux pour la mise en sécurité et restauration Hydromorphologique du Site de Quincampoix, afin de confier les missions réglementaires de coordonnateur SPS et de contrôleur technique,
 - ➔ **Considérant** que la consultation lancée le 28 mai 2026 a permis de recueillir deux offres pour la mission SPS,
 - ➔ **Considérant** qu'après analyse des offres l'offre la mieux-disante s'avère être celle de la Société PIERRE SPS pour la mission de coordination S.P.S.

DECIDE

Article 1 : De confier la mission de coordonnateur SPS, dans le cadre de la Mission de coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) pour la mise en sécurité et restauration Hydromorphologique du Site de Quincampoix », à la société PIERRE SPS, sise 8 rue Saint André - 72000 LE MANS.

Le montant des honoraires s'élève à 1 480 € HT.

A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mamers
- Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard

Fait à La Ferté-Bernard, le 18 juin 2026

Le Maire,

Didier REVEAU



A. Michie Re

24 JUIN 2026